

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 20 mai 2026

Monsieur Guillaume Bultez, 1^{er} vice-Président du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

Le 1^{er} vice-Président présente au nom du Conseil communal ses condoléances à la famille de Pierre-Yves et Olivier Rochat. Il demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de Madame Claudine Rochat, ancienne Conseillère communale et Municipale.

1. APPEL.

Excusés : Mesdames Georgeta Rossier (Présidente), Anne-Laure Gugger, Virginie Ganz et Dominique Vaney ; Messieurs Benoit Foucault, Quentin Sandoz, Stéphane Schmidt et Gaddiel Schweizer.

La Secrétaire procède à l'Appel : **22** Membres sont présents.

Le 1^{er} vice-Président constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Il propose de passer au Point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le 1^{er} vice-Président donne lecture de l'Ordre du jour *modifié : ajout point 6.*

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 25 février 2026.
4. Préavis municipal N°01/2026 sur :
 - a) Comptes 2025.
 - b) Rapport de gestion.
5. Préavis municipal N°02/2026 – Demande d'un crédit d'investissement pour financer les travaux de mise en conformité aux exigences de la Lhand de l'arrêt de bus « Hôpital ».
6. Préavis municipal N°03/2026 – Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement de la cloison mobile de la salle polyvalente.
7. Renseignements de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

L'Ordre du Jour **modifié** est accepté à l'unanimité.

Le 1^{er} vice-Président propose de passer au Point 3.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 FEVRIER 2026.

Le 1er vice-Président demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Il n'y a pas de demande de modification.

Le Procès-verbal du 25 février 2026 est accepté à l'unanimité.

Il remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°01/2026 – COMPTES 2025 ET RAPPORT DE GESTION

Le Syndic, Monsieur Claude Philipona, présente le préavis municipal sur les comptes. En préambule il souligne que l'on termine cette législature avec une saine situation au niveau des finances communales.

a) Comptes 2025 :

Il commente chaque page et donne des explications sur les points importants.

Le Syndic présente le « Rapport de Gestion 2025 ».

b) Rapport de Gestion :

Il propose que chacun en prenne connaissance.

La parole n'étant pas demandée, le 1^{er} vice-Président demande à la CoFin et CoGest de rapporter pour la prochaine séance du Conseil communal.

Il propose de passer au point suivant.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°02/2026 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR FINANCER LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA LHAND DE L'ARRÊT DE BUS « LAVIGNY HÔPITAL ».

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, donne la lecture dudit préavis municipal.

Le 1^{er} vice-Président le remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, remarque que l'on parle du financement de la Commune mais pas du montant des subventions (DGMR, LHand et DGE). Il demande quel est le montant des subventions ?

Monsieur Rémy Wulliens, explique que pour la réfection des chaussées, cela dépend de plusieurs critères (nombre d'habitants, le point d'impôt, la classification de la route, etc).

Le pourcentage maximum est de 50%, sans les bordures des quais, seulement la chaussée et autres soit seulement ce qui est circulaire. Exemple, sur la route du Vignoble le pourcentage était de 46%.

Concernant la LHand, cela ne sera pas un montant énorme...peut-être CHF 30'000.--/40'000.--

Madame Cathy Zanola Rossier informe que concernant le subside de la DGE, il faut compter environ CHF 1'000.- à CHF 1'200.- par arbre « majeur » ; pour les buissons et les haies il faut compter une trentaine de francs par végétaux, pour le dégrappage environ CHF 30.- le m2.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, demande le total ?

Monsieur Rémy Wulliens répond environ CHF 50'000.- en restant prudent. On ne met pas de critères pour les subventions dans un préavis car cela dépend du Canton !

Monsieur Philippe Estiévenart précise : soit environ CHF 30'000.- à 40'000 pour la LHand et CHF 10'000 à 20'000 pour la DGE de subventions ?

Madame Cathy Zanola Rossier dit que l'on ne sait pas exactement car on ne sait pas ce que la Canton va nous accorder. Ce dernier n'a pas donné de réponse claire pour l'instant. On peut demander à l'Institution une estimation pour ces arbres et arbustes. Elle explique le schéma de la page 5 dudit préavis municipal.

Monsieur Gilles Rossier, Conseiller communal, remarque que les subventions seront versées à la fin des travaux. Le taux se rapporte à 2% ; l'idée est de financer CHF 300'000.- après subvention ?

Monsieur Rémy Wulliens répond que les subventions ne sont pas versées la même année. Il faut compter environ une année pour la ristourne. On ne sait pas si le Canton va verser la totalité mais le crédit est demandé et celui-ci rentre dans les caisses de la Commune.

Monsieur Roman Tarnowsky, Conseiller communal et Membre de la CoFin, trouve important la fourchette des subventions que l'on peut attendre et demande si ladite Commission peut obtenir des chiffres ?

Monsieur Rémy Wulliens répond que l'on peut le faire en rapport avec les soumissions rentrées. La Municipalité et le Génie civil pensaient refaire la chaussée depuis le panneau « 50 » à l'heure, à l'entrée de la localité, et quelques mètres après l'arrêt des bus. Maintenant, en fonction de l'indice de dégradation de la structure existante, l'option d'une déconstruction complète des fondations par fraisage et dégrappage (reconstruction lourde) est réservée (augmentation des coûts) et la subvention sera aussi en conséquence.

Madame Michèle Salanon, Conseillère communale, se référant au point 6, paragraphe « Planning » demande s'il faut s'attendre à une interaction (gène mutuelle) avec les travaux sur la RC30 Nord.

Monsieur Rémy Wulliens, répond par la négative. Il y aura peut-être des perturbations, des feux, mais à voir lors de l'adjudication et à la séance de coordination des travaux.

Les travaux sur la route direction de Yens devraient se terminer à la mi-août. Il explique les diverses étapes des travaux pour la mise en conformité de l'arrêt de bus.

Monsieur Philippe Estiévenart, dit comprendre qu'il faut se mettre aux normes par soucis de mobilité pour la population. La question qu'il se pose, au vu qu'il prend régulièrement le bus, est-ce qu'il est toujours plein d'usagers, même aux heures de pointe ? Il n'en a pas l'impression ! Donc, il se demande s'il est vraiment utile de mettre à disposition des bus de 18,50 mètres sur cette ligne ?

Monsieur Rémy Wulliens, répond que ce sont les transporteurs qui choisissent le type de bus. Pour information, ceux-ci sont en train de faire l'acquisition de bus électrique. Il souligne que lui-même est usager de cette ligne ; il ne faut pas se fier au monde qui monte ou descend à Lavigny. Les jeunes prennent le bus qui vient au village pour repartir à Morges pour être sûre d'avoir une place assise. Et si on regarde toute la ligne de ce bus, entre Morges et Denens, il est déjà plein.

Monsieur Philippe Estiévenart observe que quand il prend ce bus, arrivé à Morges il y a encore des places libres.

Monsieur Denis Delapierre, Conseiller communal, fait la remarque que l'on doit se mettre aux normes sur cette ligne de bus, donc délibérer pour savoir si celui-ci est plein, combien de personnes il y a à l'intérieur...ce n'est pas le sujet !

Monsieur Philippe Estiévenart est d'accord sur la mise aux normes, mais est en désaccord avec Monsieur Delapierre considérant que l'agrandissement du quai est lié à un bus de 18,50 mètres...un bus accordéon. La question est : quelle nécessité de mettre un bus articulé sur cette ligne ? Par expérience, prenant le bus lui-même, il n'en voit aucune au vu que le soir à Morges il y a toujours des places libres sur cette ligne pour Lavigny.

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, revient sur l'étude des variantes, page 3, point 4. Il pense que la variante 3 n'est pas la meilleure pour l'Institution et concernant la variante 2 a-t-elle été chiffrée, pour quelle raison n'est-elle pas optimale ? Est-ce qu'elle n'a pas été retenue pour faire plaisir à l'Institution ?

Monsieur Rémy Wulliens, répond que rentrer dans le domaine de l'Institution c'est facile, circuler est plus compliqué car il faut opérer un demi-tour pour en ressortir et, en conséquence, il faut créer un nouveau chemin d'accès qui va amener au bus (et n'oublions pas qu'il y a deux quais). Si l'Institution donnait son accord, pour autant qu'elle n'ait pas d'autres futurs projets, **tous les frais seraient entièrement à charge de la Commune**. La Municipalité va se contenter de ce qui est sur la chaussée. Et avec le quartier des Grands Marais et celui qui va se construire sur la RC30 Nord, les gens des quartiers trouveront plus simple de prendre le bus vers l'hôpital (Institution) qui est plus près que l'arrêt de bus vers l'auberge/café.

Cette variante n'a pas été chiffrée car pas satisfaisante

Monsieur Philippe Estiévenart, souhaite recevoir de MBC une estimation d'occupation des bus.

Monsieur Rémy Wulliens répond que cela ne rentre pas dans les compétences municipales de choisir quel bus, ce sont les transporteurs ; sans oublier la DGMR qui a pour mission principale de définir et de mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement des mobilités et d'amélioration des systèmes de transport. La longueur minimum d'un quai est de 12.50 mètres et le quai à venir mesurera 18,50 mètres.

Monsieur Hervé Moine, Conseiller communal et Président de la CoFin, souligne qu'il est un utilisateur très régulier de cette ligne de bus. Il informe qu'il lui est arrivé de ne pas pouvoir monter dans le bus à la gare de Morges faute de place, que ce soit assis ou debout ; donc la solution est le train sur Etoy. Selon les heures et les jours cela n'est pas évident.

La parole n'est plus demandée.

Le 1^{er} vice-Président propose à la CoFin et à la Commission ad hoc de rapporter pour le prochain Conseil.

La Commission ad hoc est composée de Monsieur Jérémie Rossier et des Membres suivants : Madame Sophie Kandaouroff, Messieurs Gilles Sandoz, Christophe Pilet, Olivier Rochat.

Le 1^{er} vice-Président propose de passer au point 6 selon l'ordre du jour modifié.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°03/2026 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLOISON MOBILE DE LA SALLE POLYVALENTE.

Madame Teodora Laurent, Municipale, donne la lecture du préavis municipal susmentionné.

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, s'interroge sur les critères acoustiques et autres choisis par la Municipalité. En effet, ladite paroi retenue va être mise à rude épreuve : mobilisations, shoot de ballons de football, et à aucun moment on ne parle de ressorts mécaniques ; sur les photos, on voit à Chavornay une paroi pour salle de gym et à Echallens une paroi d'école ?

Madame Teodora Laurent, Municipale, répond que les parois présentées sont du même fournisseur. Celle choisie est identique à celle de Chavornay.

Monsieur Olivier Rochat, Conseiller communal, remarque sur les photos une différence d'hauteur entre celle de Lavigny et les propositions ?

Madame Teodora Laurent répond qu'effectivement la paroi de la salle polyvalente de Lavigny est sur une hauteur de 5,70 mètres. Il faut savoir que le fournisseur « Espero Sonico » est spécialisé dans les domaines du théâtre, cinéma et autres, donc de parois très hautes.

Monsieur Olivier Rochat demande si les mécanismes sont aussi différents ?

Madame Teodora Laurent répond par l'affirmative et ajoute que le concurrent n'est pas spécialisé dans les hauteurs et en sus propose un prix plus élevé.

Monsieur Gilles Rossier, Conseiller communal, remarque que la durée d'amortissement prévue par MCH2 est de 5 ans, soit un investissement de CHF 23'600.- par année. Il trouve que le prix est élevé pour une paroi ?

Madame Teodora Laurent acquiesce. Au vu que la garantie est de cinq ans (norme SIA 118), la Municipalité est obligée d'amortir dans ce laps de temps.

La parole n'est plus demandée.

Le 1^{er} vice-Président demande à la Cofin et à la Commission ad hoc d'étudier l'objet et de rapporter à la prochaine séance.

La Commission ad hoc est composée de Madame Dominique Vaney, Messieurs Vincent Porchet, Benoit Foucault, Denis Delapierre et Gaddiel Schweizer.

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Rémy Wulliens informe :

- Les travaux ruraux sur les chemins (préavis municipal n°07/2025) sont terminés. Il y a eu une bonne coordination dans de belles conditions ; aucun problème ne s'est présenté, ce qui a permis de faire l'entier du chemin des Chises ainsi que le début du chemin qui mène à la place du cimetière. La bonne nouvelle, le montant est inférieur à celui prévu dans ledit préavis.
- Concernant le réseau du gaz, plusieurs Communes avaient un contrat avec la SEFA qui gérât ledit réseau et les activités opérationnelles liées ainsi que la facturation pour la plupart de ces Communes (Aubonne et la fusion avec Montherod, St-Livres, Bière et Lavigny).

La SEFA a fait savoir qu'elle ne prenait plus en charge la gestion du réseau de gaz et les services associés.

L'échéance des contrats des dites Communes est fixée au 30 juin 2026. Des détails restent à régler tels que les coûts de chacune des Communes.

La Commune d'Aubonne s'est proposée pour la gestion de cette partie du réseau et de former le personnel pour pouvoir faire des « piquets ».

En conséquence, la Commune de Lavigny va relever ses compteurs et facturer.

Madame Cathy Zanola Rossier annonce :

- Le 2 août courant, le « Tour de France Femme » passera par notre Commune et une animation festive est prévue sur l'ancienne gravière. La route sera fermée pendant plus de deux heures. Mettez votre plus belle tenue du dimanche pour le passage de la télévision.
- Elle informe que quarante-sept lapins en chocolat ont été offerts aux enfants du village qui ont fait le parcours lors de la fête de Pâques ; une chasse au trésor a été organisée par Madame Bultez, Membre d'Agenda 21. Un grand succès avec un retour très positif.
- Douze médailles ont été posées (Genius Loci). Sachez que c'est la population qui les alimente ; scannez la médaille pour y découvrir une anecdote, un souvenir, un fait historique ou une photo. Si vous souhaitez y ajouter un contenu, prenez contact avec moi (Madame Zanola Rossier, Municipale).

- Les fresques peintes, vers les fontaines de la Maison de Commune et de La Laiterie, sont presque terminées et une magnifique pierre y est incrustée.
- Madame Zanola Rossier remercie Monsieur Jean-Paul Delapierre pour cette pierre et elle recommande de scanner la médaille de La Laiterie.

La parole n'est plus demandée.

Le 1er vice-Président remercie la Municipalité pour ces informations et propose de passer au point 7.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

La parole n'est pas demandée.

Le 1^{er} vice-Président donne quelques informations de la part du Bureau du Conseil :

- Concernant l'Assermentation des Autorités communales, la convocation pour le 23 juin 2026 vous a été envoyée ainsi qu'un mail de la part de la Secrétaire stipulant de bien vouloir annoncer votre absence excusée pour en faire part à la préfecture.
- A la suite du Conseil communal du 24 juin, soit le lendemain de l'Assermentation, un apéro dinatoire est prévu au Château des écrivains, la Fondation Ledig-Rowohlt.

Il remercie l'Assemblée et informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée pour le

Mercredi 24 juin à 18h00, à la Maison de Commune.

Clôture :

- Le 1er vice-Président clôt la séance du Conseil communal à 21H42

Le 1er vice-Président
Guillaume Bultez

La Secrétaire
Loredana Simone